

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 janvier 2026
Date de l'affichage : 21 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 43 + 2 suppléés + 4 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : CESSIION DE TERRAIN – PARCELLE ZC 224 - NOAILLES

Numéro de la Délibération : 290126-DC-11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTRHON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Isabelle VILAREM par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Denis JACOB par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : CESSIION DE TERRAIN – PARCELLE ZC 224 - NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 151020-DC-V.1 du 15 octobre 2020 actant la renonciation de M. Briand à acquérir la parcelle ZC 224, située route de Parisis Fontaine au sein de la ZAE de Noailles ;
- La délibération n°151020-DC-V.3.1 du 15 octobre 2020 relative à l'approbation du principe de vente de cette parcelle ZC 224 à la SCI Industrie'euX représentée par Monsieur Domingo,
- Le courrier de renonciation transmis par la SCI DRY par l'intermédiaire de Monsieur Domingo le 16 avril 2021,
- La délibération 151220-DC-V.3.1. du 22 juin 2021 relative à l'approbation du principe de vente de cette parcelle ZC224 à la SCI Les Confrères de l'Immo,
- Le courrier adressé en juillet 2022 à Monsieur Confrère, co-gérant de la SCI Les Confrère de l'Immo, l'informant de la caducité de la promesse de vente et du souhait de la CCT de se libérer de l'obligation de lui céder la parcelle suite à une absence de retour de sa part,
- Le courrier de candidature transmis par Monsieur Logan Jonard, représentant la SCI LJ Invest et reçu par la CCT le 18 décembre 2025,
- Les statuts de la SCI LJ Invest et son extrait k-bis,
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 12 décembre 2025 ;

Considérant :

- La demande de Monsieur Logan Jonard d'acquérir pour le compte de la SCI LJ Invest, l'emprise foncière référencée au cadastre sous le numéro ZC 224, située route de Parisis Fontaine à Noailles, pour y permettre l'activité de la société LJ Couverture via la construction d'un bâtiment de 500 m² composé d'un atelier, d'un bureau, de sanitaire, d'un espace de stockage et d'un garage ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la non-cession de la parcelle ZC 224 située au sein de la ZAE de Noailles, route Parisis Fontaine, à la SCI Les Confrères de l'Immo, représentée par Monsieur Confrère, son co-gérant ;
- **DIT** que ladite parcelle est remise à la vente ;
- **APPROUVE** le principe de la vente à la SCI LJ Invest de cette parcelle cadastrée ZC 224 d'une superficie de 1 041 m² au prix de 32 378,14 € TTC correspondant à 28 107 € HT (prix de vente HT) + 4 271,14 €. (Montant de la TVA sur marge) ;
- **CONFIE** à Maître Picard-Garson, Notaire à Neuilly-en-Thelle, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI LJ Invest à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 02/02/2026,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260129-290126-DC-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026
Affichage : 05/02/2026

Le secrétaire de séance,

Bernard ONCLERCQ



Le Président

Pierre DESLIENS